



Carte professionnel refuser pour agent sécurité

Par **baleine38**, le 17/10/2009 à 18:08

Bonjour, j'ai fait une demande de carte professionnelle à la direction de l'administration générale et de la réglementation cela fait 3 ans que je suis embauché et mon dossier a été refusé car en 2001 j'étais amnistié et je tiens à préciser que mon dossier judiciaire bulletin 2 est vierge et aucune condamnation au greffe du tribunal. Je vous rappelle que s'il n'appartient pas de tenir des faits de relaxes ou classes sans suite. L'amnistie quand elle efface la peine et non les faits qui demeurent avérés et il appartient d'en tenir compte. Je maintiens mon dossier défavorable à la délivrance d'une carte professionnelle d'agent de sécurité privée.

Comment je peux faire car impossible d'avoir la carte donc je vais perdre mon emploi en sachant que je possède une carte depuis 3 ans et maintenant avec la nouvelle loi le plus possible merci de votre réponse.

Par **frog**, le 17/10/2009 à 18:21

La carte professionnelle immatérielle a bien pour but de faire le ménage dans la profession et d'écartier ceux qui ont déjà eu à faire à la justice. La décision de la préfecture n'a donc rien d'anormal au regard de la loi.

Au demeurant, il te reste une possibilité, avec de minces chances de réussite : Tu demandes l'effacement de ton STIC au Procureur de la République et à la CNIL. Cette procédure prend 18 mois minimum. Ensuite, tu fais une demande de carte pro dans une préfecture voisine et

tu croises les doigts.

Mais vu les délais nécessaires à cette pirouette, tu peux d'ores et déjà chercher du boulot ailleurs que dans le milieu de la prévention et de la sécurité.

Pour l'essentiel, la procédure est expliquée [ici](#)